

**mazars**

Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél : +225 27 20 31 77 00  
[www.mazars.ci](http://www.mazars.ci)

**Hobson SA**  
Cabinet d'Expert-comptable & d'Audit

Abidjan - Côte d'Ivoire  
2 Plateaux (Adjin)- Rue J47  
Tél: +225 22 42 88 20/22/23  
Fax: +225 22 42 41 11

**NEI CEDA, S.A.**

**Attestation des Commissaires aux Comptes  
sur le tableau d'activité et de résultat et  
le rapport d'activité semestriel**

**Établi en application de l'article 849 de l'acte uniforme de  
l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE**

Période allant du 1er janvier au 30 juin 2023

**NEI CEDA, S.A.**

Treichville, Boulevard de Marseille  
01 BP 1 818  
ABIDJAN 01

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activité semestriel**

**Établi en application de l'article 849 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE**

Période allant du 1er janvier au 30 juin 2023

RAP CAC 686-10-2023/AL/GAJ

Aux Actionnaires de la société NEI-CEDA, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution des dispositions prévues par l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA, nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel de la société NEI CEDA, S.A., couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA).

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activité semestriel sur la base de notre examen limité.

## 1. Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activité semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.



L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA conformément aux dispositions du Règlement N° 01/2 017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenues dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit. Nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

## 2. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activité semestriel ci-joint n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2 010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA en date du 20 avril 2010, émise par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africain (UMOA).

### Les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 25 octobre 2023

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.



Amari LATH  
Associé

HOBSON, S.A.



Aka HOBA  
Associé